



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

handicapés

Question écrite n° 29027

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le statut et les conditions de travail des personnes agréées pour recevoir à leur domicile des personnes handicapées. Ce métier, qui exige une disponibilité totale et beaucoup de dévouement, est malheureusement peu reconnu en termes de rémunération et de congés payés, c'est pourquoi il lui demande quelles dispositions pourraient être envisagées afin d'en améliorer l'exercice.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29027

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1999, page 2450

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)